



Traité Chvouot

Michna 4 - Chapitre 1

ועל שאין בה ידיעה לא בתחילת ולא בסוף,
שעירים רגילים וشعירים ראשיים חדשים מכפרים.
דברי רבי יהודה.

רבי שמעון אומר:

שעירים רגילים מכפרים,
אבל לא שעירים ראשיים חדשים.
ועל מה שעירים ראשיים חדשים מכפרים?
על טהור שאכל טמא.

רבי מאיר אומר:

כל השעים כפרקתו שווה,
על טמאת מקדש וקדשו.

ביה רבי שמעון אומר:

שעירים ראשיים חדשים מכפרים על טהור שאכל טמא.
ושלרגלים מכפרים על שאין בה ידיעה,
לא בתחילת ולא בסוף.

ושליום הכהנים מכפרין על שאין בה ידיעה [בתחילת]
אבל יש בה ידיעה בסוף.

אמרו לו:

מה הן שיקרבו זה לזה?

אמר لهم:

יקרבו.

אמרו לו:

הוائل אין כפרקתו שווה,

היואר הן קרבין?

אמר להם:

1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)



Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



כלם ביאן לכפר על טמאת מקדש וקדשו.

Quant au fait dont le délinquant ne s'est rendu compte ni avant ni après l'acte, il est expié par le sacrifice des boucs offerts aux jours de fête et aux néoméniés. Tel est l'avis de Rabbi Yehouda. Rabbi Chimon dit : il sera expié par les boucs offerts aux jours de fête, non par ceux des néoméniés. Quel est donc l'objet d'expiation de ces deniers sacrifices. Ils sont offerts pour l'homme pur qui a mangé de l'impur (non pour l'inverse). Selon Rabbi Meïr, l'effet d'expiation de tous les boucs est le même en ce qui concerne l'impureté du Sanctuaire et de ses saintétés. Rabbi Chimon dit : les boucs offerts aux néoméniés donnent le pardon à l'homme pur qui a mangé de l'impur ; celui offert aux jours de fête donnent le pardon à l'homme pur qui a mangé de l'impur ; celui offert aux jours de fête donne le pardon à celui qui aurait mangé à l'état impur sans en avoir eu connaissance ni avant ni après ; enfin, le bouc offert au jour de Kippour pardonne un tel délit accompli avec inconscience avant l'acte, mais dont on a eu connaissance après l'acte. Les autres Sages dirent à Rabbi Chimon : peut-on offrir un de ces sacrifices à la place de l'autre ? Oui, répondit-il. Mais comment est-ce admissible, remarquèrent-ils, puisque l'objet de l'expiation n'est pas le même ? Ils ont tous ce point commun, répondit-il, d'expier l'impureté survenue dans le Sanctuaire, ou aux saintétés.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions